

Fuite de pétrole dans la Crau : une dépollution qui accentue le désastre écologique

mardi 8 septembre 2009, par [France Nature Environnement](#) (Date de rédaction antérieure : 7 septembre 2009).

Le 7 août 2009, la rupture d'un pipeline géré par SPSE dont les actionnaires majoritaires sont Total et Exxon, a entraîné le déversement de 4 000 m³ de pétrole dans la réserve naturelle nationale de la Crau. Si la priorité est d'enlever le pétrole avant les pluies pour éviter la propagation de la pollution, les associations s'inquiètent des conséquences des travaux de dépollution et redoutent que la priorité pour SPSE soit juste de remettre le pipeline en état de marche au plus vite !

Des travaux titanesques qui élargissent la zone impactée

Les travaux de dépollution consistent à retirer une couche de 40cm sur les 5 ha touchés, à l'aide de tracto-pelles entraînant une rotation d'environ **1 600 camions**.

Les associations constatent que la SPSE ne respecte pas le protocole de dépollution tel que défini avec les services de l'Etat, en dépit de l'avis et de la désapprobation des gardes de la réserve naturelle.

En effet, actuellement la circulation se fait de manière désordonnée : les engins roulent et écrasent végétaux et animaux sur plus de 13 ha de milieu naturel protégé. Aucune voie d'accès n'a été définie en accord avec la Réserve Naturelle.

De plus, des sondages ont été réalisés par la SPSE dans la réserve et sur le site Natura 2000, sans aucune évaluation d'incidences préalable. D'ailleurs, l'un des sondages a fait l'objet d'un procès-verbal.

Enfin, la SPSE poursuit la vérification de l'état du pipeline. Des corsets métalliques ont déjà été posés pour le renforcer, ce qui redouble notre inquiétude quant à l'état de dégradation du pipeline...

Un manque de transparence dans la communication

La société ne donne pas toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération, nuisant ainsi à une bonne coordination des travaux de dépollution. Les journalistes se sont vus refuser l'accès au site par la SPSE. Donc, l'essentiel des informations en circulation n'ont qu'une seule et unique source : le service communication de la société !

Dorénavant, la mise sous séquestre de la zone polluée pour cause de procédure judiciaire en cours constitue un obstacle supplémentaire à la surveillance par le gestionnaire de la réserve.

De fortes attentes des associations

L'URVN et ses associations membres, avec l'appui de FNE, soucieuses de protéger la Crau et du respect du statut de réserve naturelle nationale demandent :

- une réunion en urgence, ouverte à tous les acteurs concernés, dont les scientifiques régionaux et nationaux, pour établir un cahier des charges sous tutelle de l'Etat définissant les modalités de dépollution, de restauration et de compensation, mais aussi de circulation des engins,
- la mise en œuvre d'un suivi du chantier de dépollution, avec des points d'étapes réguliers et avec la possibilité de tout stopper en cas de problème,
- l'instauration d'une réflexion scientifique sur l'impact de la pollution sur la nappe phréatique et sur la zone de coussouls touchées,
- et surtout une analyse sur l'état et les risques des canalisations et installations industrielles, actuelles et futures qui traversent la Crau avec, dans un cadre plus général et une démarche proactive, la création d'un comité de suivi des procédures de surveillance, auquel participeraient les APNE, pour l'ensemble des pipelines de la région.

Pour Pierre APPLINCOURT, président de l'URVN : « *La Crau dans son ensemble, et pas que la réserve, est un milieu exceptionnel. Malheureusement, elle est soumise à une pression économique forte. D'autres projets de gazoducs sont prévus. Nous craignons pour l'avenir de ces milieux naturels uniques en France où subsistent des espèces endémiques. Il faut absolument que les acteurs économiques tiennent compte de cette donnée. La protection de la nature ce n'est pas que dans les publicités !* ».